



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres permanents d'initiatives pour l'environnement

Question écrite n° 51718

Texte de la question

M. Yves Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la révision à la baisse de l'aide financière à l'Union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement (UNCPIE). Les CPIE (73 centres actuellement) font un travail remarquable dans les domaines de préservation de la biodiversité, de l'éducation à l'environnement, de la mise en oeuvre du développement durable, etc. Ils mènent notamment des projets d'ingénierie de l'environnement, d'activités de loisirs et de découverte, d'animation scolaires et des actions de formation. Ils mettent en oeuvre leurs actions en se fondant sur les valeurs communes au réseau des CPIE : l'environnement est abordé de manière globale, le développement durable des territoires ne peut se concevoir et s'initier que localement, la mise en oeuvre de ce développement implique une participation active des citoyens. L'Union nationale CPIE, créée suite au Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement, gère depuis 1982 le label CPIE et anime le réseau. L'aide financière du ministère de l'écologie et du développement durable est essentielle pour lui permettre de continuer à faire vivre les CPIE. Or il semblerait qu'il soit prévu une baisse de 50 % de cette aide pour l'année à venir. Une telle perte de ressources mettrait sans aucun doute en danger la pérennité du dispositif des CPIE. C'est pourquoi il lui demande de mettre tout en oeuvre pour maintenir à son niveau des années précédentes l'aide octroyée à l'UNCPIE.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le soutien apporté par son ministère à l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE). Elle est très consciente de l'apport de l'UNCPIE au réseau qu'elle anime sur l'ensemble du territoire et l'apprécie à sa juste et importante valeur. L'aide que le ministère de l'écologie et du développement durable lui apporte est constante, tant par la mise à disposition d'un agent de catégorie A depuis de nombreuses années que par l'attribution régulière de subventions. De 2001 à 2003, celles-ci ont été versées dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. La ministre de l'écologie et du développement durable rappelle que, tous apports confondus, le soutien de son département ministériel à l'UNCPIE s'est élevé en moyenne à 175 000 euros par an entre 1999 et 2003. En 2004, l'UNCPIE et le ministère de l'écologie et du développement durable ont convenu, suite à la préférence formulée par l'UNCPIE, de poursuivre leur partenariat sur la base d'un soutien annuel d'un montant total de 150 000 euros, comprenant la mise à disposition de l'agent. Ainsi, la baisse par rapport à l'année 2003 est de 22 % et non de moitié, ce qui n'a d'ailleurs été envisagé à aucun moment. Cette situation est justifiée par un contexte budgétaire bien connu de tous dont le ministère de l'écologie et du développement durable a tenu à épargner autant que possible les associations du secteur de l'environnement. Elle est également la conséquence de propositions d'actions moins intéressantes de la part de l'association et d'une évaluation de la convention précédente plaidant pour une année de transition dans ce partenariat. En outre, elle reflète la volonté du ministère de l'écologie et du développement durable d'accroître le soutien aux projets de terrain menés par des associations locales plutôt qu'aux structures centrales. Pour ce qui concerne le réseau des CPIE, en 2004, par l'intermédiaire des directions régionales de

l'environnement, le ministère de l'écologie et du développement durable aura accordé globalement 660 000 euros de subventions de fonctionnement et d'investissement à 58 CPIE, ce qui représente une hausse non négligeable par rapport au montant total de 535 000 euros en 2003, et bien supérieur à la baisse du soutien à la structure nationale. La ministre de l'écologie et du développement durable assure que ses services instruiront avec la plus grande attention les demandes de subventions que l'UNCPPIE et les CPIE formuleront pour 2005, dès qu'elles leur parviendront.

Données clés

Auteur : [M. Yves Cochet](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51718

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9114

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6855